



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

Canton de Breteuil

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 29 janvier 2021

Rapport sur le prix de l'eau et de l'assainissement:

Après avoir étudié le RPQS (rapport annuel sur le prix et la qualité du service) de l'eau potable 2019 et le RPQS de l'assainissement 2019. Le conseil municipal adopte les 2 rapports et décide de les transmettre aux services préfectoraux et de le mettre en ligne sur SISPEA

Contrats d'assurance des risques statutaires :

Le contrat groupe d'assurances statutaires du CDG 60 garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers écoulant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, accident de travail). Le contrat regroupe aujourd'hui de nombreuses collectivités et établissements. Il est conclu pour une durée de 4 ans et 6 mois et arrivera à échéance et terme le 31 décembre 2025. Le CDG 60 va entamer une procédure de négociation, le futur contrat concernera les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC. Les conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de se joindre à la procédure de négociation pour chaque catégorie d'agents et pour les caractéristiques suivantes : Durée 4 ans et 6 mois à partir du 1er juillet 2021, 00h00.

Compétence mobilité à la CCOP :

Plusieurs raisons invitent la CCOP à prendre la compétence d'organisation de la mobilité: construire un projet de territoire, devenir acteur identifié et légitime de l'éco-système local de la mobilité, pour décider des services qu'elle souhaite organiser, rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de transférer la compétence "mobilité" à la CCOP, à la majorité.

Création poste de 4eme adjoint:

Vu les besoins en compétence "assainissement" et "eau", au niveau communautaire, vu les besoins de suivi de la station d'épuration, vu les réunions de travail avec le SE60.

Vu que lors de son installation, le conseil n'a pas augmenté ses indemnités.

Vu l'article L 2122-2 du CGT indique que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que ce nombre ne dépasse 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de créer à l'unanimité un poste de 4eme adjoint.

Élection du 4eme adjoint :

Mr DEBLOCK Sébastien est candidat et élu avec 14 voix, 4eme adjoint.

Indemnité 4eme adjoint :

L'indemnité du 4eme adjoint sera fixé sur le taux de 8.25 %

Délégations du 4eme adjoint:

Mr DEBLOCK Sébastien sera délégué, sous la surveillance de Mr le Maire, à

signer les actes d'état civil et d'urbanisme. Mr DEBLOCK sera en charge de l'eau , l'assainissement et du SE60.

Subvention défibrillateurs:

Le conseil municipal sollicite auprès du FO3DR, une subvention de 2 000 € pour l'acquisition de défibrillateurs.

Convention SPA Essuilet :

Le conseil municipal décide de signer un avenant avec la SPA d'Essuilet pour la somme de 162,98 € pour l'année 2021.

Adhésion au SE60 :

Le conseil municipal a accepté l'adhésion au SE60 ainsi que la participation financière qui s'élève à 70 €. Cette adhésion sera inscrite à l'article 6281.

Convention "mission d'assistance technique" dans le domaine de l'eau:

Le département met à la disposition des communes qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences, notamment dans le domaine de la protection de la ressource et de la prévention des inondations, une assistance technique selon les conditions déterminées par une convention. Les domaines d'intervention pour l'assistance technique sont : l'assainissement, la protection de la ressource en eau, la protection des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Le conseil municipal charge Mr le Maire de signer cette convention.

Contrat de maintenance SCHILLER:

Le conseil municipal doit choisir un contrat de maintenance pour les défibrillateurs avec la société SCHILLER, sachant que la 1ère année est offerte.

Le conseil décide de prendre un contrat avec maintenance pour 151 € par an.

Transfert de compétence " maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables":

Le SE60 a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités dans leurs démarches énergétiques et environnementales en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Mr le Maire propose de confier au SE 60 la compétence Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (MDE/ENR).

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de transférer la compétence MDE/ENR.

Repas des aînés : Vu la situation actuelle, le repas sera repoussé et un mot sera distribué à nos aînés. Le portage de repas envisagé, ne sera pas retenu par précaution sanitaire et aussi par manque de relation sociale. Le repas est une occasion de se retrouver tous ensemble, ce qui n'aurait pas été le cas du portage de repas.

Boîte à livres :

Paillart en fêtes demande l'autorisation d'installer une seconde boîte à livres réservée aux ouvrages pour les enfants aux abords de l'école. Le conseil municipal accepte.

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Paillart, le 05 février 2021

Le Maire



